

Grand Prix de France d'Agility de la SCC

Règlement

Table des matières

1. Règles spécifiques	2
1.1. Classes de compétition.....	2
1.2. Catégories.....	2
1.3. Détermination du TPS.....	2
1.4. Classements.....	2
1.5. Affichage des résultats.....	3
1.6. Jetons de qualification.....	3
1.7. Litiges.....	3
2. Organisation du sélectif territorial	3
2.1. Conditions de participation.....	3
2.2. Inscription.....	4
2.3. Numéros des concurrents.....	4
2.4. Épreuves.....	4
2.5. Récompenses.....	4
2.6. Sélection pour la finale.....	4
3. Finale	5
3.1. Conditions de participation.....	5
3.2. Numéros des concurrents.....	5
3.3. Épreuves.....	5
3.4. Récompenses.....	5
4. Super-finale	5
4.1. Conditions de participation.....	5
4.2. Épreuve.....	6
4.3. Récompenses.....	6

Le Grand Prix de France d'Agility est ouvert à tous les chiens, qu'ils soient ou non inscrits sur un livre des origines ou annexe reconnu par la Fédération Cynologique Internationale (FCI). Il est organisé selon quatre classes de compétition : Standard, Master, **Junior 11** et Handi.

Les binômes conducteur+chien se qualifient au moyen des épreuves de concours nationaux.

Dans les classes Standard, Master et Handi, les qualificatifs permettent d'accéder à un sélectif territorial. Une finale réunit les binômes sélectionnés au niveau territorial pour désigner les vainqueurs de l'année. De plus, des trophées spécifiques sont remis aux vainqueurs d'une super-finale réunissant les meilleurs binômes en Standard et Master.

Dans la classe Junior 11, les qualificatifs permettent d'accéder directement à la finale, sans obligation de passer par un sélectif territorial.

1. Règles spécifiques

Le Grand Prix de France d'Agility est régi par le règlement d'agility de la SCC, étendu par les règles spécifiques précisées dans cette section.

1.1. Classes de compétition

a) Quatre classes de compétition sont définies :

- Standard : accessible **aux binômes¹ Senior, Junior 14, Junior 18 en grades 1 ou 2**
- Master : accessible **aux binômes Senior, Junior 14, Junior 18 en grade 3**
- Junior 11 : accessible **aux binômes Junior 11 en grade 1 ou 2**
- Handi : accessible **aux binômes Handi en grade 1 ou 2**

b) Le chien peut être conduit par tout conducteur possédant une licence pour ce chien, mais ce doit être le même conducteur sur toutes les épreuves. En cas de sélection, c'est toujours ce même conducteur qui doit conduire le chien à la finale.

1.2. Catégories

Les chiens sont répartis selon les 4 catégories du règlement d'agility de la SCC : A, B, C, D.

1.3. Détermination du TPS

Le tableau suivant indique la méthode de calcul du TPS (temps de parcours standard).

Épreuves		Détermination du TPS
Sélectif	Classes Standard, Junior 11 et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés + 20 %.
	Classe Master	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 15 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés + 15 %.
Finale	Classes Standard, Junior 11 et Handi	Moyenne des temps des 3 chiens les mieux classés + 20 %. Si moins de 3 chiens sont classés, on prend la moyenne des temps des chiens classés + 20 %.
	Classe Master	Temps du chien le mieux classé + 15 %.
Super-finale		Temps du chien le mieux classé + 15 %

Suppression du calcul TPM car un nouveau mode de calcul est désormais précisé dans le règlement général d'agility.

1.4. Classements

a) Les classements élémentaires sont effectués conformément au règlement d'agility de la SCC, c'est-à-dire dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre de pénalités totales ; temps réalisé.

1 Rappel du règlement d'agility de la SCC : le terme "binôme Senior (respectivement Junior 11, Junior 14, Junior 18, Handi)" désigne un chien et son conducteur lorsque ce dernier est de la classe Senior (respectivement Junior 11, Junior 14, Junior 18, Handi).

b) Les classements cumulés sont effectués dans l'ordre des critères suivants et par ordre croissant dans chaque critère : nombre d'éliminations ; cumul des pénalités totales ; cumul des temps réalisés.

1.5. Affichage des résultats

- a) Les résultats doivent être affichés à la fin de chaque épreuve.
- b) Les réclamations éventuelles doivent être portées dans les 20 minutes suivant l'affichage.
- c) Les résultats complets sont affichés au plus tard 20 minutes après ceux de la dernière manche et dans tous les cas avant la remise des prix.

1.6. Jetons de qualification

Selon la classe de compétition, un certain nombre de « jetons de qualification » doivent être obtenus pour participer au sélectif territorial ou à la finale. Ces jetons sont obtenus sur les épreuves de qualification, sans obligation de juges différents, selon le tableau suivant :

Classe de compétition	Obtention des jetons de qualification	Nombre de jetons requis	
Standard	1 jeton pour chaque Excellent (moins de 6 points de pénalité) sur les épreuves Agility 1, Agility 2, Agility 3, Agility Standard, Agility Master*, Jumping Standard ou Jumping Master* +	10	pour participer au sélectif territorial
Master			
Junior 11	1 jeton pour chaque Excellent ou Très Bon (moins de 16 points de pénalité) sur les épreuves Agility 1, Agility 2, Agility Standard ou Jumping Standard +	5	pour participer à la finale
Handi	Aucun qualificatif nécessaire		pour participer au sélectif territorial
* Les épreuves Master ne permettent d'obtenir des jetons que si le chien est en grade 3			

1.7. Litiges

Les litiges sont réglés par le Président du jury (le juge le plus ancien dans la fonction) et l'organisateur.

2. Organisation du sélectif territorial

Le sélectif territorial est organisé sur une seule journée.

2.1. Conditions de participation

- a) Pour chaque chien engagé, il faut être détenteur d'une licence de la SCC/CNEAC en cours de validité, d'une classe de conducteur pouvant accéder à la classe de la compétition visée (cf. §1.1).
- b) Les concurrents ne peuvent participer qu'au sélectif territorial correspondant à leur association canine territoriale.
- c) Dans les classes de compétition Standard et Master, le chien doit pouvoir présenter le nombre de jetons de qualification requis (cf. §1.6).
- d) S'ils peuvent présenter les qualificatifs nécessaires, les vainqueurs de la finale de l'année précédente — dans les classes de compétition Standard et Master — peuvent participer au sélectif territorial sans remettre en cause leur participation à la finale (cf. §3.1). Ces binômes participent au sélectif territorial dans la classe de compétition correspondant à leur grade à la date de celui-ci. Leur classement n'entre pas en jeu dans l'attribution des places sélectives.
- e) Les binômes Junior 11 ne participent pas au sélectif territorial — ils peuvent accéder directement à la finale s'ils présentent les qualificatifs nécessaires. (cf. §3.1).

2.2. Inscription

- a) Dans les classes de compétition Standard et Master, un même conducteur peut s'inscrire avec plusieurs chiens. En classe de compétition Handi, un conducteur ne peut s'inscrire qu'avec un seul chien.
- b) Les inscriptions auront lieu à l'aide du système d'inscription en ligne de la CNEAC. Ne pourront s'inscrire que les chiens et binômes ayant les qualificatifs nécessaires.
- c) Une date limite pour les inscriptions est fixée par l'organisateur en accord avec la territoriale.

2.3. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves.

2.4. Épreuves

- a) Le sélectif territorial est organisé sur deux épreuves : 1 agility et 1 jumping.
- b) Des parcours différents sont utilisés pour : (i) la classe de compétition Master et (ii) les classes de compétition Standard et Handi.

2.5. Récompenses

Le titre de « *Vainqueur du Sélectif Territorial Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 2 épreuves du Sélectif Territorial (il faut avoir terminé au moins une épreuve), selon les classes de compétition et catégories suivantes :

- Master : catégories de chien A, B, C, D
- Standard : catégories de chien A, B, C, D
- Handi : catégories d'handicap H1, H2, H3, H4, H5

2.6. Sélection pour la finale

- a) Dans les classes de compétition Master, Standard et Handi, il faut avoir participé au sélectif territorial pour participer à la sélection pour la finale.
- b) Dans les classes de compétition Master et Standard :
 - Pour être sélectionnable, il faut avoir été classé sur au moins une des 2 épreuves du sélectif territorial.
 - Un quota Q de chiens par catégorie est établi par la CNEAC en début d'année. Ce quota par catégorie ne peut en aucun cas être modifié.
 - Sont sélectionnés selon leur classement au cumul des 2 épreuves du sélectif territorial – les Q premiers chiens (on ne tient pas compte des éventuels vainqueurs de la finale de l'année précédente, qui sont sélectionnés d'office, cf. §3.1).
- c) Pour la classe de compétition Handi, sont sélectionnés tous les binômes ayant participé au sélectif territorial.
- d) L'acceptation de la sélection s'effectue le jour du sélectif territorial, aucune modification ultérieure ne sera acceptée pour quelle raison que ce soit.
- e) Si un conducteur décline sa sélection, le suivant dans le classement sera sélectionné. Le désistement doit avoir lieu le jour du sélectif.

Si le quota de la classe de compétition Master n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe de compétition Standard dans la même catégorie.

Si le quota de la classe de compétition Standard n'est pas rempli dans une catégorie, le quota résiduel peut être affecté à la classe de compétition Master dans la même catégorie.

La sélection s'effectue sous le contrôle et l'autorité du Président du jury.

- f) Dans la semaine suivant le sélectif, le CTT transmettra le dossier complet des binômes remplissant les conditions de participation, selon les modalités définies dans le document :

« GPF Agility [année en cours] - Modalités de participation »

3. Finale

La finale se déroule sur deux jours consécutifs : samedi et dimanche.

3.1. Conditions de participation

Peuvent participer à la finale :

- Les binômes sélectionnés au niveau de chaque sélectif territorial ;
- Les binômes Handi ayant participé au sélectif territorial ;
- Les binômes Junior 11 pouvant présenter 5 jetons de qualification (cf. § 1.6). Cela s'applique aussi aux binômes Junior 14 si le conducteur est dans l'année de ses 12 ans.
- Les binômes vainqueurs dans les classes de compétition Standard et Master à la finale de l'année précédente, et cela dans chaque catégorie. Chaque binôme vainqueur doit s'acquitter du montant de l'engagement auprès de leur CTT. Il participe dans la classe de compétition correspondant à leur grade, même si celui-ci a changé depuis la finale de l'année précédente. Si le binôme subit une quelconque modification (conducteur ou chien), autre que le grade, la sélection est caduque.

3.2. Numéros des concurrents

Les numéros sont remis aux concurrents avant les épreuves.

3.3. Épreuves

- a) Pour les classes de compétition Master, Standard et Junior 11, la finale se joue sur 3 épreuves : 2 agility et 1 jumping.
- b) Pour la classe de compétition Handi, le nombre d'épreuves à la finale dépend du nombre d'inscrits dans cette classe :
 - si nombre d'inscrits ≤ 12 : 2 agility et 1 jumping
 - si nombre d'inscrits > 12 : 1 agility et 1 jumping

3.4. Récompenses

Le titre de « *Vainqueur de Grand Prix de France d'Agility* » est décerné au vainqueur du cumul des 3 épreuves de la finale (il faut avoir terminé au moins une épreuve), selon les classes de compétition et catégories suivantes :

- Master : catégories de chien A, B, C, D
- Standard : catégories de chien A, B, C, D
- Junior 11 : catégories de chien A, B, C, D
- Handi : catégories d'handicap H1, H2, H3, H4, H5

4. Super-finale

Le même week-end que la finale, une super-finale réunit les meilleurs binômes des classes Master et Standard, d'une part, dans les catégories A, B et D, et d'autre part, en catégorie C.

4.1. Conditions de participation

- a) Sont sélectionnés pour la super-finale les chiens les mieux classés dans chaque épreuve et au cumul des deux classes Master et Standard, et cela dans les limites suivantes pour chacune de ces trois épreuves ainsi que pour le cumul :
 - en catégorie A : le premier chien dans chaque manche et les 2 premiers chiens au cumul
 - en catégorie B : le premier chien dans chaque manche et les 2 premiers chiens au cumul
 - en catégorie C : les 2 premiers chiens dans chaque manche et les 5 premiers chiens au cumul
 - en catégorie D : le premier chien au cumul

- b) Si, dans une épreuve donnée, un chien satisfait les conditions de sélection alors qu'il est déjà sélectionné lors d'une épreuve antérieure, sera alors sélectionné le prochain chien dans le classement, toujours dans la limite du nombre indiqué.
- c) Si, au cumul, un chien satisfait les conditions de sélection alors qu'il est déjà sélectionné lors d'une des épreuves, sera alors sélectionné le prochain chien dans le classement au cumul, toujours dans la limite du nombre indiqué.
- d) Seront ainsi sélectionnés pour la super-finale au plus 44 chiens, répartis de la façon suivante :

Sélection		Super-finale ABD			Super-finale C
		A	B	D	C
Classe Standard	Manche 1	1	1		2
	Manche 2	1	1		2
	Manche 3	1	1		2
	Cumul	2	2	1	5
Classe Master	Manche 1	1	1		2
	Manche 2	1	1		2
	Manche 3	1	1		2
	Cumul	2	2	1	5
Total		22			22

4.2. Épreuve

- a) La super-finale se joue sur une seule épreuve d'agility.
- b) Dans les catégories A, B et D, les agrès sont réglés pour chaque catégorie selon le règlement habituel, mais un TPS unique est établi (cf. §1.3) pour les 3 catégories afin de pouvoir faire un classement commun.

4.3. Récompenses

Deux trophées sont remis aux vainqueurs :

- un trophée pour la super-finale ABD ;
- un trophée pour la super-finale C.

Version	Commentaires
2016-02-17c.odt	Règlement GPF 2016
2016-03-15.odt	Proposition de nouveau règlement tenant compte du projet Agility 2017. Version soumise à la CNEAC (mars 2016)
2016-04-11.odt	Mise à jour suite à la réunion de la CNEAC mars 2016. Première version publique.
2016-05-01.odt	Période d'évaluation.
2017-01-04.odt	Décisions CNEAC des 30 juin – 1 ^{er} juillet 2016, validées par la SCC le 27 septembre 2016 : - Précisions licence (§2.1.a) - Un seul chien en classe Handi (§2.2.a) Trophées super-finale. TPS grade 2 sélectif territorial.
2017-09-22.odt	Décisions de la réunion CNEAC du 3 juillet 2017, validée par la SCC le 11 juillet 2017 : - affichage des résultats (§1.5.c) - banalisation de jetons de qualification (§1.6) - qualification d'office des vainqueurs de la finale de l'année précédente (pas nécessairement à la même grade en cas de passage d'office en grade 3) (§3.1) Intégration Junior 14 et 18 dans les classes Standard et Master. Création classe Junior 11.
2017-10-01	Ajout condition de participation à la finale des Junior 14 âgés de 12 ans (§3.1). Suppression classe de compétition Junior 11 au sélectif territorial. Clarification terminologie "classe conducteur/binôme" vs "classe de compétition". Diverses corrections suite aux commentaires reçus.
Version actuelle	Règlement GPF 2018